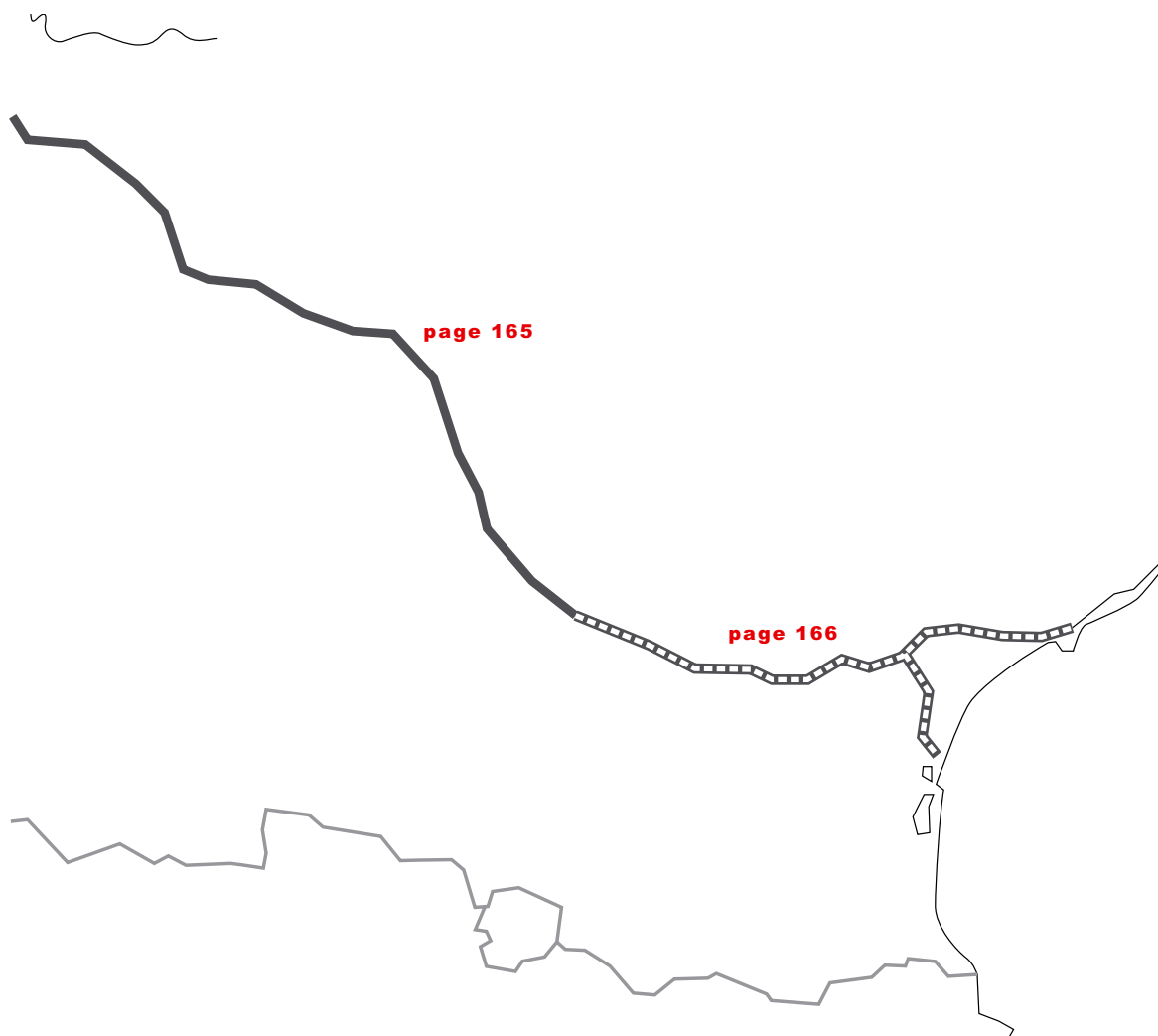
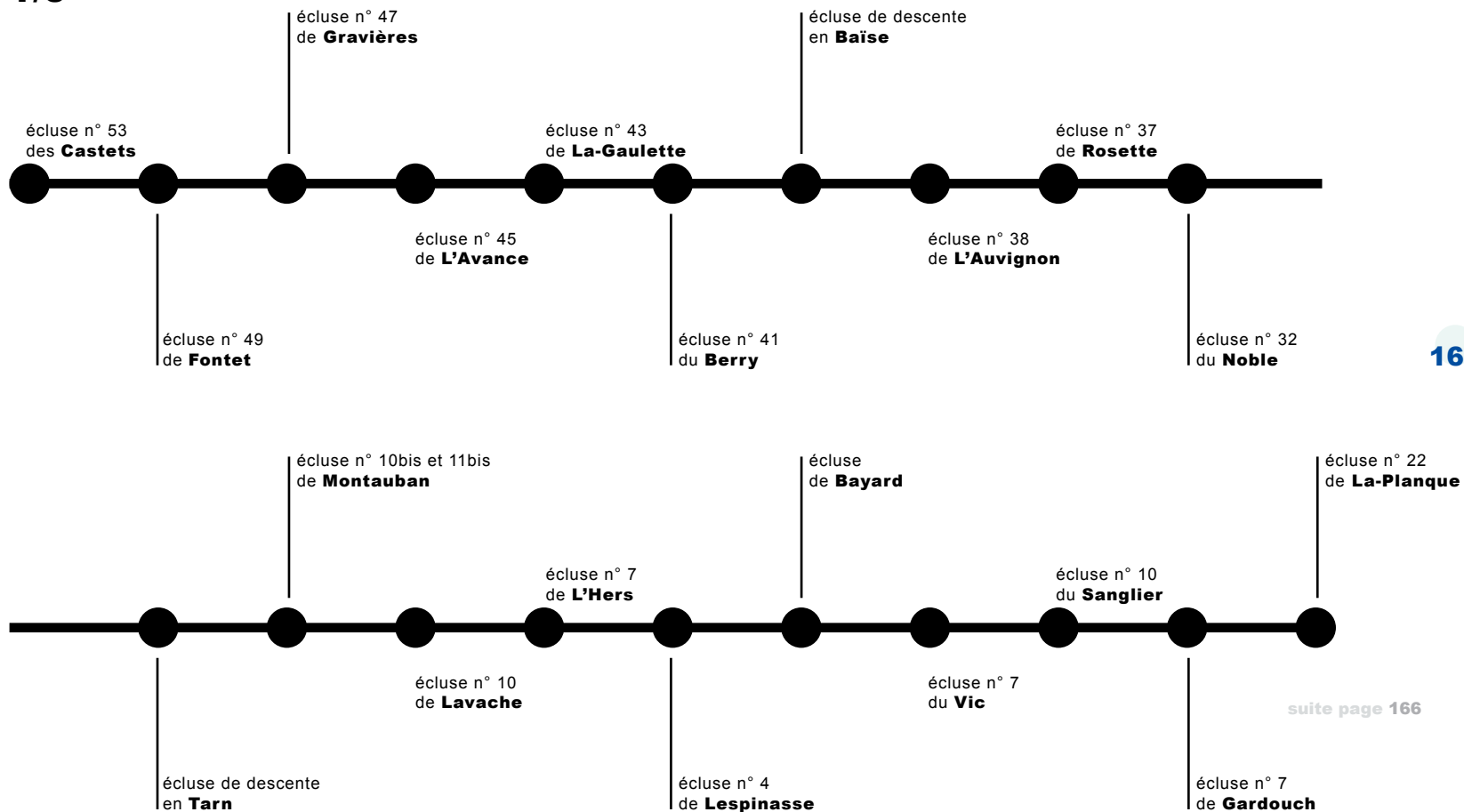


voies du Sud-Ouest



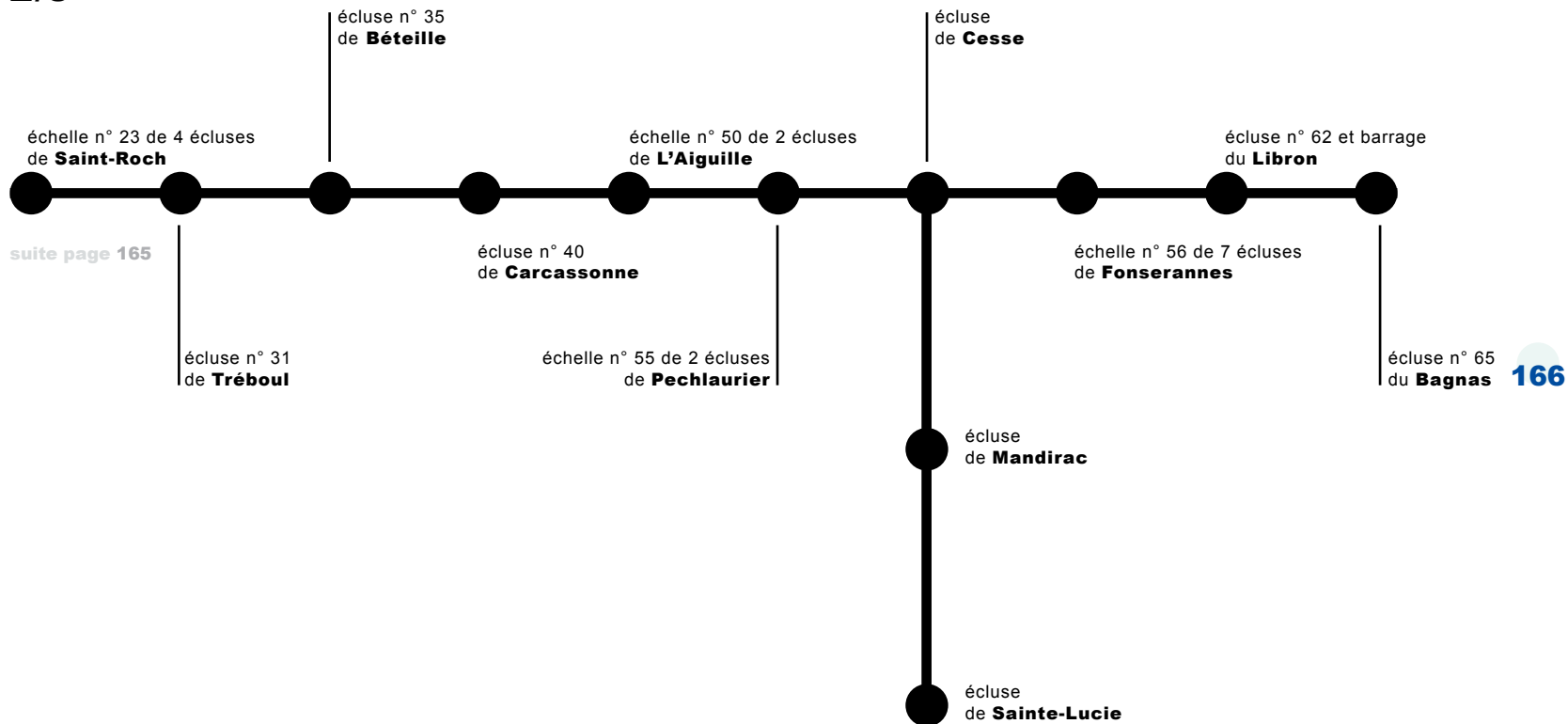
canal des Deux-Mers

1/5



canal des Deux-Mers

2/5



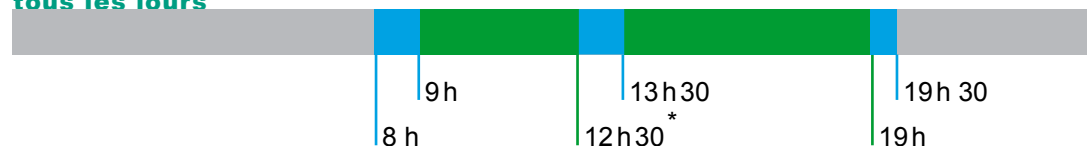
Certaines écluses font l'objet d'une prise en charge particulière cf: page 170

canal des Deux-Mers

3/5

haute saison du 2 mai au 30 septembre (fermé le 1^{er} mai)

tous les jours



* pas d'interruption méridienne sur les secteurs automatisés suivants :

- canal de Garonne : de **Mazérac** (n°51) à l'écluse d'**Escatalens** (n°16) ; l'écluse n°10 de **Lavache** jusqu'au port de l'embouchure
- embranchement de Montech-Mautauban ;
- canal de Jonction et canal de la Robine.

Navigation programmée pour les bateaux à passagers et les bateaux faisant commerce de transport.

Service spécial d'éclusage réservé aux bateaux à passagers sur demande auprès du service sous réserve de ses possibilités. Pour l'écluse de St Pierre sur le canal du Midi et canaux associés, le retour (passage avalant) est assuré par service spécial d'éclusage entre 21 h30 et 22 h.



canal des Deux-Mers

4/5

moyenne saison du 17 mars au 30 avril et du 1^{er} octobre au 31 octobre

tous les jours



* pas d'interruption méridienne sur les secteurs automatisés suivants :

- canal de Garonne : de **Mazérac** (n°51) à l'écluse d'**Escatalens** (n°16) ; l'écluse n°10 de **Lavache** jusqu'au port de l'embouchure
- embranchement de Montech-Mautauban ;
- canal de Jonction et canal de la Robine.

Navigation programmée pour les bateaux à passagers et les bateaux faisant commerce de transport.

Service spécial d'éclusage réservé aux bateaux à passagers sur demande auprès du service sous réserve de ses possibilités. Pour l'écluse de St Pierre sur le canal du Midi et canaux associés, le retour (passage avalant) est assuré par service spécial d'éclusage entre 21 h30 et 22 h.



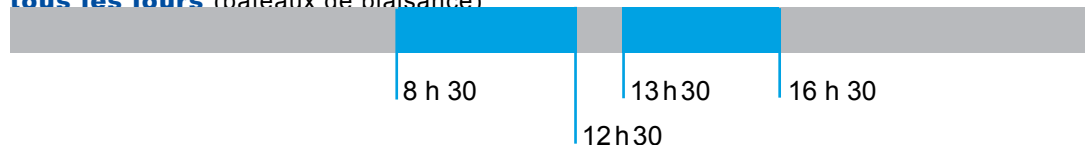
canal des Deux-Mers

5/5

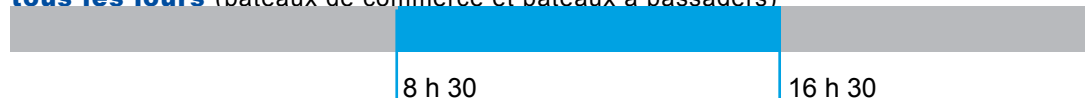
basse saison du 1er janvier au 16 mars et du 1er novembre au 31 décembre

Fermé le 1^{er} janvier, 11 novembre et 25 décembre.

tous les jours (bateaux de plaisance)



tous les jours (bateaux de commerce et bateaux à passagers)

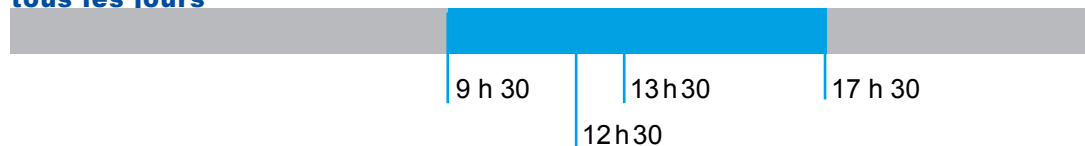


Service spécial d'éclusement réservé aux bateaux à passagers sur demande auprès du service sous réserve de ses possibilités. Pour l'écluse de St Pierre sur le canal du Midi et canaux associés, le retour (passage avalant) est assuré par service spécial d'éclusement entre 21 h30 et 22 h.

canal du Midi, écluses du Béarnais, des Minimes, de Bayard et de St Pierre

basse saison du 1^{er} janvier au 16 mars et du 1er novembre au 31 décembre

tous les jours



Navigation programmée est réservée aux bateaux de commerce Service spécial d'éclusement réservé aux bateaux à passagers sur demande auprès du service sous réserve de ses possibilités

-  navigation libre
-  navigation programmée
-  service spécial d'éclusement
-  fermeture d'ouvrages

LISTE DES OUVRAGES ET SECTEURS PPRESENTANT DES HORAIRES PARTICULIERS

Les cas particuliers d'horaires aux ouvrages du canal des deux Mers sont les suivants, d'ouest en est :

Sur le Canal de Garonne et canaux associés :

- sur le secteur de Castets en Dorthe : **écluses 52 et 53** (des Gares et de Castets en Dorthe) ;
- sur certains secteurs, des ensembles d'écluses doivent être franchis consécutivement ; la dernière prise en charge intervient alors de manière anticipée par rapport à l'heure de fermeture à la navigation indiquée par la DM :
 - o Agen : **écluses 34 à 37** (d'Agen, de Mariannette, de Chabrière, de Rosette) ;
 - o Moissac : **écluses 23 à 25** (de Grégonne, de Moissac) ;
 - o Moissac : **écluses 19 à 22** (Castelsarrasin, Saint Jean des Vignes, des Verries, d'Artel) ;
 - o Montech : **écluses 11 à 15** (de Montech, des Peyrets, de Pellaborie, d'Escudies, de Pommies) ;
- **écluse de descente en Tarn** : la navigation est organisée après concertation avec le service, par groupage des bateaux ;
- **Pente d'eau de Montech : Provisoirement fermée**
- **Canal de Montech, écluses 1 bis à 9 bis** : la manœuvre des 9 écluses automatisées est opérée à l'aide d'une télécommande.

Sur le Canal du Midi et canaux associés :

- secteur de Toulouse : Canal de Brienne, **écluse de Saint-Pierre** vers/depuis la Garonne ;
- secteur de Castelnaudary : **écluse de Saint Roch** ;
- secteur de Carcassonne : **écluse de Trèbes** ;
- secteur de Béziers : **écluses de Fonseranes** ;

périodes	horaires navigation libre	
	du matin	de l'après midi
du 17 mars au 1er mai et du 15 octobre au 30 octobre	8 h30 à 11 h45	13 h30 à 17 h15
du 2 mai au 14 juin	8 h30 à 11 h45	13 h30 à 18 h15
du 15 juin au 31 août	8 h30 à 12 h15	13 h00 à 18 h45
du 1er septembre au 14 octobre	8 h30 à 12 h15	13 h00 à 18 h15
du 31 octobre au 16 mars, l'écluse fonctionne en navigation à la demande selon les mêmes horaires que ceux appliqués en basse saison sur le Canal des deux Mers		

- secteur de Béziers, **écluse de l'Orb** : cette écluse est située à proximité immédiate de l'écluse de Fonseranes et doit donc s'adapter aux horaires particuliers de celle-ci ;
- secteur d'Agde, **écluse du Bassin Rond** : cette écluse à trois branches permet le passage à la mer ; la descente à la mer ou la montée dans le Canal du midi depuis la mer nécessitant une manœuvre longue.

-  navigation libre
-  navigation programmée
-  service spécial d'éclusage
-  fermeture d'ouvrages

